

Séance du lundi 04 février 2013

Étaient présents : Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY (à partir de 20h55), Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient représentés : Gérald MENDES (procuration à Fabrice LAUNAY), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

Étaient absents : Gilles RICHARD, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 février 2013 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le positionnement du Conseil Municipal sur l'achat d'une maison prochainement mise en vente sur la commune, le Conseil Municipal accepte cet ajout.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ S'agissant de la suggestion de prévoir les emprunts nécessaires au financement des projets d'investissement et de placer les fonds sur un compte à terme dans l'attente de la réalisation des travaux, le Centre des Finances Publiques de Gevrey-Chambertin nous a indiqué que les intérêts des comptes à terme sont à zéro. L'opportunité de contracter un emprunt aux taux actuels sera tout de même à étudier.
- ✓ Les travaux de remplacement de l'abribus rue des Chêneteaux seront réalisés pendant les vacances de Printemps.

I Bis. Acquisition d'une maison

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maison sise 1, rue de Gevrey sera prochainement mise en vente. Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux quant à l'acquisition de gré à gré de cet immeuble par la commune et explique que cette opération permettrait une augmentation du patrimoine foncier communal (terrain pouvant servir à des aménagements de voirie, maison pouvant être réhabilitée ...). Les conseillers municipaux, après avoir discuté sur l'opportunité d'acquérir cette maison, chargent le Maire d'examiner avec le notaire les détails de cette transaction (surface, prix de vente ...) afin de se prononcer lors d'un prochain conseil municipal.

II. Ouverture de crédits avant le vote du budget 2013 (Délibération n° 2013-4)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2013-3 du 7 janvier 2013, le Conseil Municipal a ouvert des crédits d'investissement à hauteur de 6 600 € conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire propose d'ouvrir de nouveaux crédits d'investissement pour des dépenses à engager et mandater avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire application de l'article L1612-1 du CGCT pour les dépenses d'investissement suivantes :

Article	Intitulé article	Affectation des crédits	Montant ouvert
2112	Terrains de voirie	Frais parcelles AA 151-152	450 €
2128	Aménagement de terrains	2 cadenas	150 €
21311	Hôtel de ville	Travaux supplémentaires d'électricité et détecteurs de fumée	865 €
21312	Bâtiment scolaire	1 cadenas	75 €
21318	Autres bâtiments publics	Détecteurs de fumée	55 €
2152	Installation de voirie	Panneau dépôt ordures interdit	220 €
2188	Autres immobilisations	4 tapis	100 €
Total			1 915 €

20h55 arrivée de Fabrice LAUNAY

III. Bail « Nos Provinces » : révision triennale du loyer (Délibération n° 2013-5)

Monsieur le Maire rappelle que la commune donne à bail des locaux situés 110, rue de Dijon sur les parcelles cadastrées section AC numéros 26 et 27 à la SARL « Nos Provinces » pour une activité de restauration traditionnelle. Ce bail contient une clause permettant une révision triennale du montant du loyer. La prochaine révision peut intervenir à compter du 1^{er} juillet 2013. L'indice de référence utilisé est l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2012 (1666). Le loyer passerait de 715,57 € mensuels à 795,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de revaloriser le loyer du restaurant Nos Provinces à compter du 1^{er} juillet 2013 sur la base du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2012 conformément aux dispositions du bail ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux preneurs.

IV. Attribution des pâtis 2013 : modification de la délibération n°2012-36 du 03 décembre 2012 (Délibération n° 2013-6)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2012-36 du 03 décembre 2012, le Conseil Municipal a attribué 69 ares de pâtis pour l'année 2013. Trois ares (1/2 lot n° 105) ont été attribués à Madame Nathalie BONNETEAU. Or, par courriel en date du 21 janvier 2013, Madame BONNETEAU a fait savoir qu'elle est contrainte de renoncer à cette location. Le Maire soumet au Conseil Municipal l'annulation de cette attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'annuler l'attribution de 3 ares de pâtis à Madame Nathalie BONNETEAU,
- **DÉCIDE** de modifier la délibération n°2012-36 du 03 décembre 2012 en ce sens,
- **PRÉCISE** que les autres attributions de la dite délibération restent inchangées.

V. Compte rendu des réunions

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription Dijon Sud a réuni les Maires pour la présentation de la réforme sur les rythmes scolaires. Cette réforme prévoit l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin (ou le samedi matin sur dérogation).

Cette nouvelle organisation du temps scolaire fait apparaître de nouvelles plages horaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi, d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires (45 minutes par jour) dévolues aux activités périscolaires. Ces activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation sont destinées à permettre aux enfants d'accéder sur le temps périscolaire à des activités sportives, culturelles, artistiques qui peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale.

Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.

Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 euros supplémentaires par élève, soit 90 euros par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014.

La partie majorée de l'aide sera prolongée pour l'année scolaire 2014-2015 au bénéfice des communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible. Elle s'élèvera à 45 euros par élève pour chacune de ces communes, qu'elles aient mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013 ou qu'elles aient reporté son application à la rentrée 2014.

Les Maires de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais se sont réunis pour aborder cette réforme.

Un Conseil d'École extraordinaire est programmé le jeudi 14 février 2013 à 17h30 pour permettre une discussion entre le corps enseignant, les représentants de parents d'élèves et les élus.

Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur la mise en œuvre de cette réforme en septembre 2013 ou en septembre 2014.

Communauté de Communes du Sud Dijonnais

La délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des services d'accueil périscolaire et de restauration des écoles maternelles et élémentaires sur les communes de Corcelles-lès-Cîteaux, Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue a été attribuée à l'association ADMR jusqu'en juillet 2016.

Commission déchets de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais

La commission s'est réunie pour déterminer les tarifs de redevance incitative qui seront appliqués aux collectivités et aux entreprises à compter du 1^{er} janvier 2014.

VI. Questions diverses

Collecte Restaurants du Cœur

Samedi 2 février, la participation de la commune à l'opération « cœur de village » a permis de collecter 74,5 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène au profit des restaurants du cœur. Grace aux collectes organisées par les 9 communes de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, 1 tonne de produits ont été acheminés au centre de distribution des restaurants du cœur.

Aire de jeux

La seconde consultation d'entreprises pour la création d'une aire de jeux a été lancée du 24 janvier au 08 février. La commission d'appel d'offres se réunira le samedi 9 février pour analyser les offres et attribuer le marché.

Prochains conseils municipaux : lundi 04 mars, lundi 25 mars, lundi 06 mai.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.